



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
10 juillet 2023
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil d'administration

Septième session

Gebze (Türkiye), 8 décembre 2022

Rapport du Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sur les travaux de sa septième session

1. Le Conseil d'administration de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a tenu sa septième session selon des modalités hybrides le 8 décembre 2022. On trouvera la liste des participantes et des participants à l'annexe I du présent rapport et l'ordre du jour à l'annexe II.
2. Le Président du Conseil, Mohamed H.A. Hassan, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et aux observateurs, ainsi qu'à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Rabab Fatima, nouvelle membre du Conseil qui représentera le Secrétaire général.

I. Décisions

3. Le Conseil d'administration a adopté les documents suivants présentés par le Directeur général par intérim :
 - a) ordre du jour ([TBLDC/2023/1](#) ; voir aussi l'annexe II) ;
 - b) budget et programme de travail de la Banque de technologies pour 2023 ([TBLDC/2023/2](#)) ;
 - c) rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale sur les travaux de la Banque de technologies en 2022 ([TBLDC/2023/4](#)) ;
 - d) rapport sur les travaux de la septième session ([TBLDC/2023/3](#)).
4. Le Conseil a prié le Directeur général par intérim de remettre au Secrétaire général le budget et le programme de travail de la Banque pour 2023, le rapport sur les travaux de la Banque en 2022 et le rapport sur les travaux de sa septième session pour que le Secrétaire général les transmette à l'Assemblée générale pour information.



II. Débat

5. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire, qui lui avait été présenté par le Président.
6. La représentante du Secrétaire général a exposé plusieurs mesures liées à la revitalisation de la Banque de technologies, notamment en ce qui concerne ses ressources, sa gouvernance et ses mécanismes de responsabilité, qui visent à étayer ses fondations et à lui donner les moyens d'exécuter son mandat et de répondre aux attentes des pays les moins avancés.
7. Le Conseil a convenu qu'il fallait :
 - a) Combler l'écart entre le mandat de la Banque de technologies d'une part et ses ressources et sa structure de gouvernance d'autre part ;
 - b) Trouver des fonds supplémentaires pour que la Banque soit financièrement viable et qu'elle puisse obtenir des résultats sur le terrain en menant des activités concrètes qui aideraient à tirer parti de ses réussites et à mobiliser de nouvelles ressources ;
 - c) Renforcer la structure de gouvernance de la Banque et la communication d'informations à l'Assemblée générale afin d'améliorer la visibilité et la responsabilité de la Banque, y compris son contrôle par les États Membres ;
 - d) Définir les fonctions et les modalités de travail du Conseil telles qu'elles sont décrites dans la Charte de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.
8. Le Conseil a examiné les avantages que présenterait l'installation du bureau fonctionnel de la Banque de technologies dans la Maison des Nations Unies à Istanbul (Türkiye), tout en conservant son siège à Gebze, afin d'assurer son intégration dans le système des Nations Unies, ainsi que les avantages potentiels d'un partage des services administratifs et opérationnels.
9. Le Conseil a été informé de l'intérêt manifesté par les pays pour ce qui concerne l'accueil de centres régionaux en Afrique et en Asie.
10. Le Directeur général par intérim a rendu compte des travaux de la Banque depuis la sixième session du Conseil, tenue les 30 et 31 mai 2022. Il a informé le Conseil que la Banque avait appliqué les recommandations formulées à sa sixième session, dont la réduction du nombre de postes afin d'assurer un financement durable et l'instauration d'une approche ciblée et axée sur la demande pour la conception et l'exécution des projets. Il a aussi rappelé que la Banque avait continué de se concentrer sur des activités relatives aux programmes, notamment sur la recherche, l'analyse et l'évaluation des besoins technologiques, le recensement et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, et les activités de promotion et d'information. Le Conseil a pris acte des travaux menés par la Banque au second semestre de 2022.
11. Le Conseil a recommandé que la Banque de technologies poursuive son approche visant à obtenir un financement durable et que la réserve résultant des économies faites en 2022 soit maintenue pour les imprévus. Il a décidé qu'une partie de la réserve pourrait être utilisée pour la mobilisation de ressources et pour soutenir la participation de la Banque à la deuxième partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.
12. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget et le programme de travail de la Banque pour les pays les moins avancés pour 2023.

13. Le Conseil a examiné et approuvé le budget et le programme de travail pour 2023, y compris quatre nouveaux projets de transfert de technologies et de renforcement des capacités que la Banque pilotera dans quatre des pays les moins avancés d'Afrique : le Technology Makers Lab (« laboratoire technologique ») au Niger, un projet de construction d'habitations en terre battue durables et résilientes au Mozambique, un projet sur les technologies de gestion après récolte en Gambie, et le programme Hear, Listen and Speak (« entendre, écouter et parler ») au Malawi. Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts déployés en 2022 par la Banque pour mobiliser des ressources et l'a invitée à intensifier encore les efforts déployés à cette fin et à accroître le nombre de ses donateurs, notamment en obtenant un financement plus pérenne auprès du secteur privé et d'autres partenaires stratégiques. Il a aussi souligné qu'il importait de nouer des partenariats avec un large éventail d'acteurs, dont le système des Nations Unies pour le développement, les États Membres, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Le Conseil a également insisté sur le fait que la deuxième partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, devant se tenir à Doha du 5 au 9 mars 2023, tombait à point nommé et permettrait d'informer et de mobiliser des ressources.

14. Compte tenu des ressources limitées dont dispose la Banque de technologies, de sa petite taille et de la possibilité de bénéficier de services administratifs et opérationnels partagés avec d'autres entités des Nations Unies à Istanbul, le Conseil a chargé le Directeur général par intérim de réviser le grade et les fonctions du poste de fonctionnaire d'administration afin de les adapter aux coûts.

15. Le Conseil a approuvé le rapport sur les travaux de la Banque de technologies en 2022 établi à l'intention de l'Assemblée générale.

16. Le Conseil a demandé que son sous-comité en charge de la mobilisation de ressources soit réactivé et doté de membres supplémentaires afin de soutenir l'exécution de la stratégie de mobilisation de ressources. Il a été décidé que Mohamed H. A. Hassan, Hasan Mandal, Alfred Watkins et Rosibel Ochoa se joindraient au sous-comité, qui fera rapport au Président du Conseil d'ici le 15 février 2023.

17. Le Conseil a de nouveau exprimé sa gratitude envers le pays hôte pour l'appui constant que celui-ci apportait à la Banque et a accueilli avec satisfaction le concours du Conseil de la recherche scientifique et technologique turc dans la conception et l'exécution de nouveaux projets.

18. Le Président a invité le Rapporteur à présenter le projet de rapport de la session, que le Conseil a approuvé à l'unanimité.

Annexe I

Liste des participantes et participants

1. Les membres du Conseil d'administration cités ci-après ont participé à la session :

Aggrey Ambali
Bitrina Diyamett
Rabab Fatima
Xiaolan Fu
Mohamed H. A. Hassan
Hasan Mandal
Stefano Manservisi
Rosibel Ochoa
Alfred Watkins

2. Les entités ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement

3. Le Directeur général par intérim de la Banque de technologies, Taffere Tesfachew, a participé à la session en tant que membre de droit.

Annexe II

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Examen des faits nouveaux survenus depuis la précédente session du Conseil.
 3. Examen et adoption du budget et du programme de travail pour 2023.
 4. Examen et adoption du rapport sur les travaux de la Banque de technologies en 2022 établi par le Conseil à l'intention de l'Assemblée générale.
 5. Point sur les activités de mobilisation de ressources et décisions.
 6. Adoption du rapport.
 7. Clôture de la session.
-